

Riecinfos

MAGAZINE D'INFORMATION MUNICIPALE DE RIEC-SUR-BÉLON • SEPTEMBRE 2023
LIZHER-KELAOUÏÑ KUMUN RIEG • GWENGOLO 2023



DOSSIER

PLAN DE SAUVEGARDE OU COMMENT BIEN MAÎTRISER LES RISQUES

-> Page 2

LA 40^{ÈME} ÉDITION DES JOURNÉES DU PATRIMOINE : UN PROGRAMME HAUT EN COULEURS !

Les 16 et 17 septembre prochains, se tiendront les traditionnelles journées du patrimoine. Cette année, une double thématique est en haut de l'affiche, celle du patrimoine vivant et, en préfiguration des JO de l'an prochain, celle du patrimoine sportif.

Pour cette 40^{ème} édition nationale, les associations Riécoises et la commune sont au travail depuis déjà plusieurs mois pour vous

concocter un programme haut en couleurs. Dans le lot des animations, sachez qu'il y sera notamment question d'une certaine Mélanie Rouat, et de son histoire singulière et gourmande sur la commune. Affaire à suivre...

Programme complet : www.riecsurbelon.bzh



DOSSIER

UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

OU COMMENT BIEN MAÎTRISER LES RISQUES ENCOURUS SUR LA COMMUNE.

« Il revient donc à la commune d'informer la population des risques encourus et des mesures à prendre en conséquence. »

L'actualité sanitaire récente nous a rappelé à quel point nous étions fragiles face à un risque majeur que nous n'avions pas suffisamment anticipé. Elle nous a démontré que la solidarité reste le ciment de notre société mais qu'elle doit mieux s'organiser face à des événements graves et imprévus.

C'est pourquoi la commune a élaboré un **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) organisé avec les moyens humains et matériels de la collectivité afin d'assurer les missions de sauvegarde qui sont de sa responsabilité en cas de risques majeurs affectant la population.



Ce plan de sauvegarde concerne principalement trois types d'aléas différents. Un aléa, c'est lorsqu'un événement incontrôlable survient en impactant les biens et les personnes.

- **Les aléas climatiques** : tempête, canicule, orage, submersion, neige et verglas
- **Les aléas technologiques** : accident industriel, rupture d'alimentation (énergie/eau)
- **Les aléas sanitaires** : épidémies/pandémies



Claude Keryhuel
Conseiller municipal en charge
du plan communal de sauvegarde
et correspondant défense

Bien entendu, la première des protections à prendre contre ces événements est individuelle : par exemple, chacun d'entre nous est responsable des dommages créés à un tiers par un objet qui n'aurait pas été suffisamment fixé au sol lors d'une tempête. Ces mesures de protection individuelle sont le premier échelon de la protection collective. Il revient



donc à la commune d'informer la population des risques encourus et des mesures à prendre en conséquence.

Un document d'information communal sur les risques majeurs (**DICRIM**) va ainsi être distribué à tous les foyers riecçois. Il contient des renseignements importants sur le registre des personnes vulnérables pour tous celles et ceux qui éprouveraient le besoin d'être accompagné.e.s de façon personnalisée (difficulté de déplacement et de mobilité, problèmes liés au grand âge...)

Pour répondre à ces différents événements, le plan de sauvegarde organise la réponse opérationnelle en utilisant les moyens qui lui sont nécessaires. Pour cela, les agents municipaux et les élus, ainsi que les moyens d'aide et de soutien à la commune tels que les sapeurs-pompiers, la gendarmerie mais aussi l'antenne de la Protection Civile de Riec-sur-Bélon seront mis à contribution.

Mais devant l'ampleur de certains événements, ces moyens humains seront parfois insuffisant. Aussi

la commune se dote dès cette année d'une Réserve Communale de Protection Civile constituée de citoyens bénévoles recrutés pour des périodes définies contractuellement et en fonction de leurs compétences et de leur disponibilité.

Ces citoyens réservistes auront pour mission de participer à l'alerte à la population, à son regroupement dans des lieux définis si nécessaire et à l'encadrer tout au long de la durée de l'événement. Leur contribution sera indispensable pour permettre au Plan de sauvegarde de répondre au mieux à ses obligations.

Les opérations de recrutement

vont s'échelonner tout au long du dernier trimestre de l'année 2023. **Une réunion d'information se tiendra le samedi 30 septembre à 9h30 à La Numéro 3.** Celle-ci vous permettra d'obtenir tous les renseignements nécessaires et peut-être candidater à la **Réserve communale de protection civile** pour ainsi contribuer à renforcer la solidarité Riecquoise.

Pour plus d'informations :
www.riecsurbelon.bzh



LE REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Le CCAS actualise régulièrement son registre des personnes vulnérables. Il s'agit d'un registre nominatif servant en cas de crise sanitaire comme le Covid, ou encore en cas de canicule, événements météorologiques importants...

La constitution de ce registre est une obligation légale pour les mairies, afin de recenser les personnes vulnérables et isolées dans le cadre de la mise en place d'une veille sociale, et permettre la mise en place d'actions en cas de besoins.

QUI PEUT ÊTRE INSCRIT SUR CE REGISTRE

Seules les personnes énoncées ci-dessous et qui résident à leur domicile peuvent être inscrites sur le registre nominatif :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- Les personnes adultes handicapées

COMMENT FAIRE LA DEMANDE

La demande d'inscription peut se faire à tout moment, dès la déclaration de la personne concernée ou de son représentant légal, par téléphone :

02 98 06 91 04

ou par mail à : social@riecondsurvelon.bzh.

Les enfants, ou aidants d'une personne, peuvent faire la demande par écrit.

Le registre nominatif n'est jamais clos.

Les personnes qui le souhaitent doivent pouvoir faire une demande d'inscription à n'importe quel moment de l'année. A noter que les personnes ne doivent pas

Vous êtes âgé.e de + de 65 ans et/ou en situation de handicap.

Canicule, grand froid, situation sanitaire exceptionnelle...

**Restez serein.e,
votre commune est à vos côtés !**

Le Registre de veille

Pourquoi un registre ?

Afin de répondre au mieux à vos besoins en cas d'évènement exceptionnel climatique (canicule, grand froid...) ou épidémique.

Comment et où s'inscrire ?

Vous pouvez vous inscrire à tout moment ou permettre à votre entourage de le faire pour vous. Votre accord est nécessaire pour valider l'inscription.

>> En prenant contact avec votre mairie ou votre CCAS



se réinscrire chaque année. Seule une demande de radiation peut mettre fin à leur inscription au registre nominatif.

QUAND CE REGISTRE EST-IL UTILISÉ ?

Ces données sont notamment utilisées par les services sociaux et sanitaires pour organiser un contact périodique avec les personnes vulnérables répertoriées en cas de mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence (plan prévu à l'article L. 116-3 du CASF).

En résumé, en cas de risques exceptionnels, dans le cadre de la mise en place d'une veille sociale, les CCAS peuvent utiliser le registre communal des personnes vulnérables pour contacter régulièrement, accompagner et protéger les personnes fragiles et vulnérables de leurs territoires.

LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

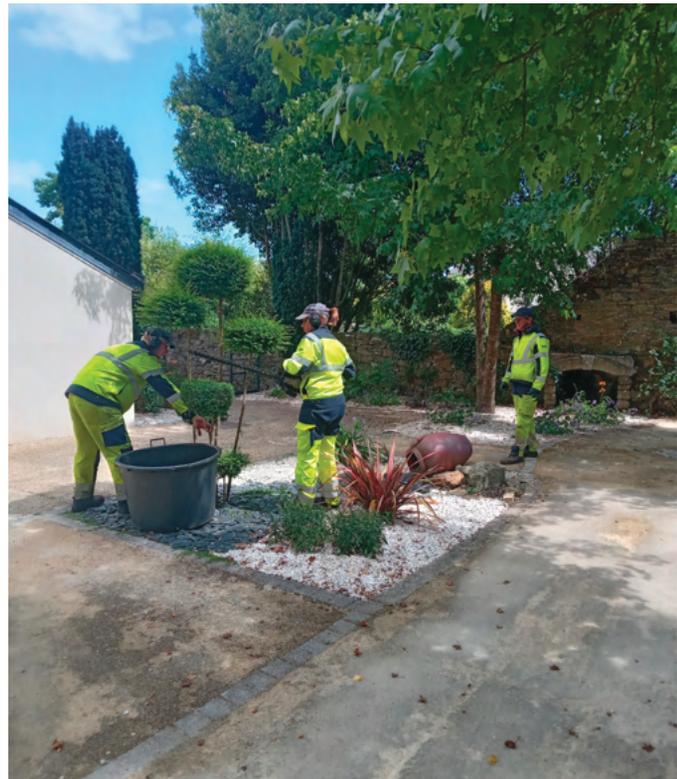
LES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES :

Ce sont 13 agents permanents et 2 saisonniers qui s'occupent au quotidien de l'entretien et de la mise en valeur de la commune au travers de missions très diverses allant des réparations sur les bâtiments communaux à l'entretien de la voirie, du cimetière ou des espaces verts. Ils sont également mobilisés pour l'organisation d'événements communaux ou associatifs.

La diversité des formations et des métiers pratiqués y est importante et la polyvalence de mise pour tous les agents.

Les agents techniques agissent sur quelque 55 km² que compte la commune.

Pour plus d'informations :
servicestechniques@riecondsurbezon.bzh / 02 98 06 40 13



Voirie & l'assainissement

- Création et entretien du réseau d'écoulement des eaux pluviales
- Fauchage des accotements
- Réalisation des travaux d'entretien courant de la chaussée et des trottoirs
- Réalisation d'aménagements routiers légers
- Création et entretien de la signalisation (panneaux, marquage...)
- Sécurisation temporaire des voies en cas d'incident (tempête...)

Hygiène & sécurité

- Suivi et réalisation de travaux de mises aux normes d'accessibilité
- Contrôle et participation aux visites des commissions de sécurité
- Gestion et coordination des commissions communales de sécurité (organisation des exercices dans les bâtiments communaux recevant du public)
- Réalisation de mission d'assistant de prévention

Gestion logistique des manifestations

Que cela soit pour la préparation d'un spectacle ou la mise en place de manifestations sportives ou culturelles, les services techniques sont appelés à intervenir lors des événements se déroulant sur la commune. Leur implication permet de mener à bien l'organisation de ces moments importants pour la population avec des solutions logistiques ou un support technique.

Bâtiments

Ces agents gèrent également les bâtiments, en s'assurant de leur état et en réalisant leur maintenance. Ils participent aussi aux différents projets de rénovation et de constructions mis en place par la ville. Ils s'assurent que les ERP (établissements recevant du public) sont en bon état, et permettent d'accueillir la population et les associations en sécurité.

Suivi administratif

- Rédaction des arrêtés de circulation, des déclarations de travaux
- Organisation de l'activité des associations et gestion des planning d'occupation des salles
- Rédaction des marchés publics
- Gestion du lien entre la commune et les différents concessionnaires (électricité, téléphonie, fibre optique, eau potable, éclairage public, eaux usées et pluviales...)
- Accueil physique et téléphonique des administrés

Espaces verts

- Entretien courant des espaces-verts (arrosage, élagage, ...)
- Création et entretien de massifs
- Entretien des terrains de sport et des aires de jeux, ...

Salubrité publique

- Nettoyage des toilettes publiques
- Entretien du cimetière
- Nettoyage manuel et mécanique de la voirie, des cales des ports
- Lutte et traitement des nuisibles,

Les services techniques municipaux de Riec-sur-Bélon

Services techniques municipaux
 Zone de Kermorvan
 29 340 - RIEC-sur-BÉLON
 02 98 06 40 13
servicestechniques@riecondsurbezon.bzh



PARUTION BIMESTRIELLE
 Retrouvez toutes les infos sur le site Internet :
riecondsurbezon.bzh

Abonnez-vous à la newsletter !

Directeur de la publication : Sébastien Miossec
 Réalisation : F. Penche , Direction de la communication
 Rédaction : Claude Keryhuel, J Sicot, M G Bernard
 Conception graphique : comunpoisson.co
 Impression : IMPRIM'GRAPHIK, Quimperlé
 800 exemplaires



AGENDA

SEPTEMBRE / OCTOBRE

3 septembre - 10h00

Pardon de St Gilles

9 septembre - 9h30 à 12h00

Forum des associations
Salle Polyvalente

15 septembre - 14h00

Conférence de l'Association des
Aidants Familiaux - La Numéro 3

16 et 17 septembre

40^{ème} édition Journées du
patrimoine - Programme en ligne :
www.riecsurbelon.bzh

16 septembre - 10h à 17h

Troc et puces du Cercle celtique
21h : Fest noz - Salle polyvalente

23 septembre - 10h00

Accueil des nouveaux arrivants :
inscriptions en ligne :
www.riecsurbelon.bzh
La Numéro 3.



30 septembre - 9h30

Réunion publique plan de sauve-
garde communal - La Numéro 3.

Du 2 au 8 octobre

Semaine du goût.
Programme en cours.

MEM

5 septembre - 14h-17h

Permanence de la Conseillère
numérique

16 septembre - 11h

Bébé bouquine



Exposition

«Phares» collages de Catherine
Bayle (dates à confirmer...)



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Mai 2023

> Aïna ELICOT
> Valentin STRUILLOU
> Youen ROYGNAN
> Maël BOURHIS

Juillet 2023

> Maël SELLIN
> Maïna GUILLEVIC NAVINER
> Soën GUÉGANO
> Rosemarie AUVRAY DEREDEC
> Achille AUVRAY DEREDEC

MARIAGES

Mai 2023

> Morgane BERGERIE et Michael DODIER

Juin 2023

> Shirley HENRY et Grégory LE GAL

Juillet 2023

> Laura OLACIREGUI et Léonard PINTON

Août 2023

> Carine ROMÉY et Alain RIVIÈRE
> Solène GLÉMAREC et Arnaud BARZIC
> Morgane POULHALEC et Yvonnick
ANGLADE
> Solenne CADIC et Adrien MAUVIEL-LENNARD

MESSAGE DE SYMPATHIE AUX FAMILLES DE

Juin 2023

> Paul SELLIN
> Danièle LOZACHMEUR épouse LE DOUSSAL
> Michel FRAVAL

Juillet 2023

> Jean ROUAT
> Marie-Pierre MARZIN épouse LE BLOA
> Paul CALMÉS

Août 2023

> Andrejs KIRCENKO,
> Yvonne LAURENT épouse BERNARD

NUMÉROS UTILES

Urgences :

Samu - 15
Police secours - 17
Pompiers - 18
Allo enfance maltraitée - 119
Secours aux sans abris - 115
Violence conjugale - 3919
Centre anti-poison - 02 99 59 22 22

Gendarmerie :

Pont-Aven / tél. 02 98 06 07 28
Moëlan/Mer / tél. 02 98 39 71 07

Centre hospitalier :

tél. 02 98 96 60 00

VOTRE MAIRIE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !

Vous ne le savez peut-être pas, mais la Mairie
communique régulièrement sur les réseaux :

www.facebook.com/commune.riecsurbelon/

www.instagram.com/mairieriecsurbelon/

N'hésitez pas à vous abonner !

MAIRIE DE
RIEC-SUR-BÉLON
—
TI-KËR
RIEG

4 rue François Cadoret
29340 Riec-sur-Bélon
—
4 ru Frañsez Kadoret
29340 Rieg

T : 02 98 06 91 04
F : 02 98 06 50 40
—
Pzg. : 02 98 06 91 04
Faks : 02 98 06 50 40

E : accueil@riecsurbelon.bzh
RIECSURBELON.BZH
—
Postel : accueil@riecsurbelon.bzh